

FORMATION DES RÉFÉRENTS EN SOINS PALLIATIFS EN ÉTABLISSEMENT SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION



PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel d'accompagnement

PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigés pour cette formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Cadre de santé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre de référence législatif de la démarche palliative
- Appréhender la spécificité de l'accompagnement palliatif des personnes accueillies en MAS
- et foyer
- Inscrire la démarche palliative dans le projet de soins et dans le projet d'établissement pour :
 - Mettre en œuvre un accompagnement des patients et de leur famille
 - Instaurer le soutien des professionnels quant à cette démarche palliative

ÉLÉMENTS DE CONTENU

Fin de vie et droits du patient - Cadre de référence

- La loi du 9 juin 1999 visant à garantir l'accès aux soins palliatifs
- La circulaire du 19 février 2002 relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement
- De la loi du 4 mars 2002 à la loi du 22 avril 2005 relative aux droits du patient en fin de vie
- De la loi du 22 avril 2005 à la loi Léonetti Claeys du 2 février 2016
- Les possibilités offertes en matière de soins pour le patient en fin de vie
- La possibilité de rédiger des directives anticipées
- Les prérogatives de l'entourage du patient en fin de vie : la personne de confiance, la famille, les proches
- L'importance de la procédure collégiale
- Réflexion éthique autour de la fin de vie et des demandes des patients
- Le contexte des directives anticipées
- Le dispositif applicable aujourd'hui en matière de directives anticipées
- Le rôle des professionnels
- Les situations problèmes rencontrées
- La personne de confiance
- Les situations problèmes rencontrées : multiples hospitalisations, désaccord familial...

La démarche palliative en institution médico-sociale

- Les besoins spécifiques des personnes
- Les réponses en termes de soins
- La démarche éthique

L'organisation institutionnelle de la démarche palliative

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La pédagogie utilisée vise à favoriser l'expression de chacun et à susciter les échanges entre les participants
- Il sera fait appel à l'expérience professionnelle des stagiaires comme base de la réflexion, des apports théoriques complétant la réflexion collective
- Une documentation est remise à chaque stagiaire



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

• Recueil écrit et oral des attentes

• Feed-back tout au long de la formation

• Évaluation des connaissances acquises en fin de formation



• Bilan oral de la formation
Questionnaire de satisfaction

• Compte rendu individuel du formateur
(envoyé à l'établissement)

Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 1200 euros.



UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation



02 33 29 66 51



infos@irfa-formation.fr